

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 5 Avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 9 : FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU, SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET D'ARTS PLASTIQUES.

- Lot 1 : Fournitures administratives de bureau.
- Lot 2 : Fournitures scolaires et périscolaires.
- Lot 3 : Fournitures d'arts plastiques.

APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENTS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le marché de fourniture de bureau expire le 1^{er} janvier 2024 pour les trois lots.

Le présent marché de fourniture est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire alloti, conclu suite à une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2113.1, R.2124-1 et 2, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

En application de l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique, la procédure est allotie en 3 lots distincts à savoir :

■ Lot 1 : Fournitures administratives de bureau.

- Montant minimum annuel : 4000 euros HT.
- Montant maximum annuel : 20 000 euros HT.

■ Lot 2 : Fournitures scolaires et périscolaires.

- Montant minimum annuel : 50 000 euros HT.
- Montant maximum annuel : 130 000 euros HT.

.../...

■ **Lot 3 : Fournitures d'arts plastiques.**

- Montant minimum annuel : 2 000 euros HT.
- Montant maximum annuel : 20 000 euros HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 décembre 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur le site Internet de la ville.

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 Mars 2024. L'appel d'offres a été passé et il convient de retenir les sociétés suivantes ayant candidaté :

- **Pour le lot 1 : la Société DEBIENNE – 5 rue Thiers - 59230 St Amand les Eaux**
- **Pour le lot 2 : la Société DEBIENNE – 5 rue Thiers - 59230 St Amand les Eaux**
- **Pour le lot 3 : la Société Gerstaecker Le Géant des Beaux-Arts – 8 rue François Carabin, Les Beaux-Arts - 67700 Saverne.**

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible trois fois dans la limite de quatre ans par reconduction tacite.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** les actes d'engagements présentés :
 - **Pour le lot 1 : la Société DEBIENNE – 5 rue Thiers - 59230 St Amand les Eaux.**
 - **Pour le lot 2 : la Société DEBIENNE – 5 rue Thiers - 59230 St Amand les Eaux.**
 - **Pour le lot 3 : la Société Gerstaecker Le Géant des Beaux-Arts 8 rue François Carabin, Les Beaux-Arts - 67700 Saverne.**
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer ces actes d'engagements.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. D'AMICO